

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Multi activités physiques ou sportives pour tous

*Mise à jour le 21/01/2026

Code de la fiche RNCP : RNCP40480 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Multi activités physiques ou sportives pour tous

Nomenclature du niveau de qualification

Niveau 4

Code(s) NSF

335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs

411 : Pratiques sportives

Formacode(s)

15466 : Activité physique pour tous

15436 : Education sportive

Code(s) ROME :

G1204 : Education en activités sportives

Certificateur :

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Date de début des parcours certifiants

01-12-2024

Date d'échéance

de l'enregistrement

01-12-2029

JURA SPORT FORMATION assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations. JURA SPORT FORMATION organisera le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS**.

Secteurs d'activités :

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- des collectivités locales ;
- des associations, notamment sportives ;
- des établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- d'une façon générale, toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprises, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...). Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

Type d'emplois accessibles :

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce le métier d'éducateur sportif polyvalent dans le champ des activités physiques ou sportives à l'exception des activités s'exerçant en environnement spécifique.

Cadre réglementaire du diplôme préparé :

Arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »

Arrêté du 8 novembre 2024 portant modification du code du sport (partie arrêtés)

Décret n° 2024-979 du 6 novembre 2024 actualisant les dispositions générales et communes relatives aux blocs de compétences des diplômes d'Etat de l'animation et du sport et modifiant le code du sport

Décret n° 2016-527 du 27 avril 2016.

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis :

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues au Code du Sport et à l'Arrêté ministériel portant sur la spécialité, sont :

1. Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - (PSC1) prévention et secours civique de niveau 1 ;
 - (PSC) Premiers Secours Citoyen ;
 - (AFPS) attestation de formation aux premiers secours ; (PSE1) premier secours en équipe de niveau1 en cours de validité ;

- (PSC2) premier secours en équipe de niveau 2 en cours de validité ;
 - (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité ;
 - (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.
2. Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives pour tous datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
 3. Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixées par décret.

Les compétences professionnelles correspondant aux exigences minimales, permettant la mise en situation professionnelle des personnes en cours de formation au **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS sont les suivantes :**

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités physiques ou sportives ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- être capable de mettre en œuvre une séquence de découverte et d'initiation dans l'un des trois domaines des activités physiques ou sportives mentionnés à l'article

Buts de la formation :

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS**. Le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre :

Il s'agit d'une formation en alternance, réalisée pour partie en organisme de formation et pour partie en structure d'accueil (Associations sportives ou autres, collectivité territoriale, OMS, structures privées telles club de vacances, ...). Les mises en situation pédagogiques en entreprise d'accueil (phase alternée de la formation) et les actions de formation en entreprise seront programmées au fur et à mesure de l'avancement de la formation, selon une programmation calendaire validée d'un commun accord entre les parties.

Le système pédagogique préconisé met en œuvre une formation de type multimodale. Elle comprend :

- Des temps de formation réalisés en « synchrone », en présentiel en centre de formation ou à distance via un outil de visioconférence ;

- Des temps asynchrones réalisés à distance avec la réalisation de travaux collaboratifs et personnels. Ces derniers peuvent s'effectuer en entreprise et/ou au domicile.

Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Ces temps d'autoformation sont tutorés par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique. Le temps estimé par l'équipe pédagogique pour la réalisation des travaux à distance tutorés (travaux collaboratifs ou personnels) est évalué à un maximum de 40 heures (soit 6 jours). Cette durée correspond à celle estimée par le dispensateur de formation et le stagiaire pour acquérir les connaissances du niveau attendu. L'apprenant est partie prenante de la formation au même titre que l'organisme de formation pour atteindre les objectifs pédagogiques et garantir le bon déroulement du scénario établi.

Moyens d'évaluation mis en œuvre :

JURA SPORT FORMATION est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé. Par ailleurs, la délivrance du diplôme de **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par JURA SPORT FORMATION.

Contenu pédagogique :

Cette formation se répartit en blocs de compétences, comme suit :

RNCP40480BC01 : - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

- Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation
- Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation(s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous
- Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

- Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe mobilisé au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement de celui-ci
- Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre
- Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts
- Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

RNCP40480BC02 : - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation

- Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous
- Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation
- Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

RNCP40480BC03 : - Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

- Définir les finalités d'un cycle de séances des activités physiques et sportives, en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques du public, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de publics visés
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités physiques et sportives, en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, et des finalités du cycle de séances, en vue de favoriser les apprentissages

- Elargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives, en développant sa connaissance et son expérience de celles-ci, en vue d'alimenter la conception de séances et d'exploiter en sécurité de nouvelles activités
- Définir les conditions de réalisation d'une séance des activités physiques et sportives, en tenant compte de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur
- Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance des activités physiques et sportives, en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu
- Accueillir les participants à une séance des activités physiques et sportives, en présentant les objectifs de celle-ci et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des participants, notamment ceux en situation de handicap
- Présenter les règles à respecter au cours d'une séance des activités physiques et sportives, en mobilisant des techniques spécifiques à l'activité ou aux activités support(s) de la séance, ainsi que les consignes et le matériel de sécurité, afin de répondre aux objectifs fixés et d'assurer la sécurité des participants
- Animer une séance des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur les situations pédagogiques et les techniques d'animation prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des publics accueillis, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser leur participation et leur implication
- Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les participants, tout au long d'une séance des activités physiques et sportives, en identifiant les besoins individuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et d'intervenir en cas de situation accidentogène
- Analyser une séance des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations
- Evaluer un cycle de séances des activités physiques et sportives, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques

Modalités des certifications :

La validation des blocs de compétences qu'imposent le **BPJEPS SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION MULTI ACTIVITÉS PHYSIQUES OU SPORTIVES POUR TOUS** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

**La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des unités capitalisables quel qu'en soit le mode d'acquisition.*

EPREUVES	TYPE D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	BLOCS DE COMPETENCES
EPREUVE 1	Réalisation d'un dossier de 25 pages maximum + support PPT présentant 1 projet d'animation mis en place en structure puis une présentation orale de 20 min maximum par le candidat puis un échange de 30 min maximum avec les évaluateurs	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	BC 1
EPREUVE 2	Réalisation d'un ou plusieurs supports personnels et d'un entretien. 1/ Présentation orale 10 min maximum 2/ Echange avec les évaluateurs 15 min maximum		BC 2
EPREUVE 3	BC3.1 Peut se présenter à l'épreuve certificative 1 du BC 3, le candidat attestant de la réalisation effective en structure d'alternance pédagogique de minimum trois séances consécutives de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en sécurité, prévue à l'annexe III, Rendu d'un dossier contenant 3 cycles de 6 séances parmi les 3 familles d'activités + Animation d'une séance d'au minimum 45 min parmi l'un des 3 cycles menés en structure d'alternance dans les		BC 3

	3 familles d'activités puis entretien final 10 min maxi de présentation du candidat et 10 min maxi de questionnement du jury. Rendu d'une attestation du tuteur sur la réalisation d'au minimum 3 séances par cycle d'activité en structure + dossier présentant 3 cycles de 6 séances=> 15 jours avant la date de certification BC3.2 Elaboration sur un support au choix de 2 séances de 2 activités nouvelles (soit 2x2 séances) d'au minimum 45 min parmi 2 des 3 familles d'activités puis entretien 20 min maxi de présentation du candidat et 20 min maxi de questionnement du jury. Rendu du support (en double exemplaires si papier), 15 jours avant la date de certification		
--	---	--	--